



**Procès verbal
de la réunion du Conseil Municipal
n° 03/2016 du vendredi 25 mars 2016
à 19 heures 30, (Salle du Conseil)**

L'an deux mille seize, le vendredi vingt-cinq mars, à dix neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de CLERAC, dûment convoqué le 15 mars 2016,
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy PASQUET, Maire.
Nombre de membres afférents au Conseil : 15 ; Nombre de membres en exercice : 15 ;
Nombre de membres présents : 13 Présents : Guy PASQUET - Michel QUOD – Dominique
MAUREL - : Evelyne COUTRAS - Pascal PRIOUZEAU - Marie-Bernadette MARTINEZ –
Isabelle ARNAUDY – Christophe VALLADE– Corine BOIN – Marie-Claire CAILLE – Daniel
CHARGE – Dominique SOULARD
Absents excusés : Jean-Marc AUDOIN (pouvoir à M. QUOD) - Nathalie PEYREMOLE (pouvoir à
I. ARNAUDY) - Marie-José BELLOT (pouvoir à MB. MARTINEZ) **Absents :** Néant
Madame Evelyne COUTRAS a été élue **secrétaire**.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu :

- Du 19 février 2016.

Ordre du jour :

1. Lotissement la Rente

a. Vote du Compte administratif

DELIBERATION affichée le 31 mars 2016
 Accusé de réception Préfecture le 01 avril 2016
 n° 017-211701107- 20160325 – 2016MARS01 - DE

Objet : Lotissement la Rente - Approbation du Compte Administratif 2015

Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération, Monsieur CHARGE préside la séance

Le Conseil Municipal,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Guy PASQUET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	384 143,59	387 327,67	3 184,08
	Section d'investissement	384 143,59	105 286,48	- 278 857,11
Reports de l'exercice 2014	Report en Section de fonctionnement		1,12	1,12
	Report en Section d'investissement		788 077,58	788 077,58
Total		768 287,18	1 280 692,85	512 405,67
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement			-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	384 143,59	387 328,79	3 185,20
	Section d'investissement	384 143,59	893 364,06	509 220,47
	Total Cumulé	768 287,18	1 280 692,85	512 405,67

Constate que les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION affichée le 31 mars 2016
 Accusé de réception Préfecture le 01 avril 2016
 n° 017-211701107- 20160325 – 2016MARS02 - DE

Objet : Lotissement la Rente- Affectation du résultat de l'exploitation 2015

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	384 143,59	387 327,67	3 184,08
	Section d'investissement	384 143,59	105 286,48	- 278 857,11
Reports de l'exercice 2014	Report en Section de fonctionnement		1,12	1,12
	Report en Section d'investissement		788 077,58	788 077,58
Total		768 287,18	1 280 692,85	512 405,67
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement			-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	384 143,59	387 328,79	3 185,20
	Section d'investissement	384 143,59	893 364,06	509 220,47
	Total Cumulé	768 287,18	1 280 692,85	512 405,67

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2015	3 185,20 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévue au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 185,20 €
Total affecté au c/ 1068	
Déficit global cumulé au 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

b. Vote du Compte de gestion

DELIBERATION affichée le 31 mars 2016 Accusé de réception Préfecture le 01 avril 2016 n° 017-211701107- 20160325 – 2016MARS03 - DE
Objet : Lotissement la Rente - Approbation du Compte de Gestion 2015 dressé par Mme DAUXERRE, Receveur
Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

c. Vote du Budget

Le Conseil municipal adopte le budget du lotissement à l'unanimité tel que présenté ci-dessous :

Investissement					
Intitulé	Dépense		Intitulé	Recette	
	Compte administratif	Budget Prévisionnel		Compte administratif	Budget Prévisionnel
335/040 - Variation de stock	384 143,59	400 000,00	3555/040 - Variation de stock		140 765,10
16874 - Dettes commune		592 575,67	1321 - Etat	105 286,48	319 590,10
			1323 - Conseil départemental		23 000,00
			001 - Excédent d'investissement	788 077,58	509 220,47
Total	384 143,59	992 575,67	Total	893 364,06	992 575,67

Fonctionnement					
Intitulé	Dépense		Intitulé	Recette	
	Compte administratif	Budget Prévisionnel		Compte administratif	Budget Prévisionnel
6045 - Etude	1 079,00	5 000,00	7133/042 - Variation de stock	384 143,59	400 000,00
605 - Travaux	383 064,59	395 000,00	7015 - Vente de terrains		125 379,90
71355 - variation de stock		140 765,10	74758 - Particip autres redev (Sdes	3 184,08	12 200,00
			002 - Excédent de fonctionnement	1,12	3 185,20
Total	384 143,59	540 765,10	Total	387 327,67	540 765,10

d. Vente de terrains

DELIBERATION affichée le 31 mars 2016
 Accusé de réception Préfecture le 01 avril 2016
 n° 017-211701107- 20160325 – 2016MARS04- DE

Objet : Lotissement la rente - Vente d'une parcelle à M. SCHAEFFER et Mme JUIGNETTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur SCHAEFFER Benjamin et Madame JUIGNETTE Stacy se sont portés acquéreur du lot 11, numéroté nouvellement dans le document d'arpentage F n° 1 245, pour une superficie de 953 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) décide de :

- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du lot 11, cadastré F 1 245 pour une superficie de 953 m², au bénéfice de Monsieur SCHAEFFER Benjamin et Madame JUIGNETTE Stacy pour un montant de 21 € le mètre carré soit 20 013.00 €.

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 31 mars 2016 Accusé de réception Préfecture le 01 avril 2016 n° 017-211701107- 20160325 – 2016MARS05- DE
Objet : Lotissement la rente - Vente d'une parcelle à M. ETCHEVERRIA	
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur ETCHEVERRIA Thierry s'est porté acquéreur du lot 9, numéroté nouvellement dans le document d'arpentage F n° 1 243, pour une superficie de 491 m².	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) décide de :	
<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du lot 9, cadastré F 1 243 pour une superficie de 491 m², au bénéfice de Monsieur ETCHEVERRIA Thierry pour un montant de 21 € le mètre carré soit 10 311.00 €. 	

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 31 mars 2016 Accusé de réception Préfecture le 01 avril 2016 n° 017-211701107- 20160325 – 2016MARS06- DE
Objet : Lotissement la rente - Vente d'une parcelle à M. EL ALAOUI	
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur EL ALAOUI CHERIFI Julien Nisame s'est porté acquéreur du lot 19, numéroté nouvellement dans le document d'arpentage F n° 1 253, pour une superficie de 845 m².	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) décide de :	
<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du lot 19, cadastré F 1 253 pour une superficie de 845 m², au bénéfice de Monsieur EL ALAOUI CHERIFI Julien Nisame pour un montant de 21 € le mètre carré soit 17 745.00 €. 	

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 31 mars 2016 Accusé de réception Préfecture le 01 avril 2016 n° 017-211701107- 20160325 – 2016MARS07- DE
Objet : Lotissement la rente - Vente d'une parcelle à M. NAUD	
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur NAUD Yohan s'est porté acquéreur du lot 8, numéroté nouvellement dans le document d'arpentage F n° 1 242, pour une superficie de 491 m².	
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) décide de :	
<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du lot 8, cadastré F 1 242 pour une superficie de 491 m², au bénéfice de Monsieur NAUD Yohan pour un montant de 21 € le mètre carré soit 10 311.00 €. 	

2. Commune

a. Vote du compte administratif

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 31 mars 2016 Accusé de réception Préfecture le 01 avril 2016 n° 017-211701107- 20160325 – 2016MARS08- DE
<u>Objet</u> : Approbation du Compte Administratif 2015	
Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération, Monsieur CHARGE préside la séance	
Le Conseil Municipal,	
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Guy PASQUET, Maire, après s'être fait	

présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

4. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	727 956,22	1 579 781,91	851 825,69
	Section d'investissement	331 596,98	275 351,20	- 56 245,78
Reports de l'exercice 2014	Report en Section de fonctionnement		2 593 549,51	2 593 549,51
	Report en Section d'investissement		623 994,15	623 994,15
Total		1 059 553,20	5 072 676,77	4 013 123,57
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement	1 323 000,00	532 181,50	- 790 818,50
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	727 956,22	4 173 331,42	3 445 375,20
	Section d'investissement	1 654 596,98	1 431 526,85	- 223 070,13
	Total Cumulé	2 382 553,20	5 604 858,27	3 222 305,07

5. Constate que les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

6. **Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;**

7. **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

DELIBERATION

affichée le 31 mars 2016

Accusé de réception Préfecture le 01 avril 2016

n° 017-211701107- 20160325 – 2016MARS09- DE

Objet : Affectation du résultat de l'exploitation 2015

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	727 956,22	1 579 781,91	851 825,69
	Section d'investissement	331 596,98	275 351,20	- 56 245,78
Reports de l'exercice 2014	Report en Section de fonctionnement		2 593 549,51	2 593 549,51
	Report en Section d'investissement		623 994,15	623 994,15
Total		1 059 553,20	5 072 676,77	4 013 123,57
Restes à réaliser	Section de fonctionnement			-
	Section d'investissement	1 323 000,00	532 181,50	- 790 818,50
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	727 956,22	4 173 331,42	3 445 375,20
	Section d'investissement	1 654 596,98	1 431 526,85	- 223 070,13
	Total Cumulé	2 382 553,20	5 604 858,27	3 222 305,07

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2015	3 445 375,20 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévue au BP (C/1068)	223 370,13 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 222 005,07 €
Total affecté au c/ 1068	223 370,13 €
Déficit global cumulé au 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

b. Vote du compte de gestion

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 31 mars 2016 Accusé de réception Préfecture le 01 avril 2016 n° 017-211701107- 20160325 – 2016MARS10- DE
Objet : Approbation du Compte de Gestion 2015 dressé par Mme DAUXERRE, Receveur	
Le Conseil Municipal,	
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;	
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;	
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; 	
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.	

c. Vote du budget

Le conseil municipal adopte le budget communal à l'unanimité tant en fonctionnement qu'en investissement, tel que présenté ci-dessous au niveau de l'investissement

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
072 - VOIRIE - V.C. + C.R. -	50 000,00	60 000,00	110 000,00		0,00	0,00	0,00
2151 - Réseaux de voirie	50 000,00	50 000,00	100 000,00				
21538 - Autres réseaux		10 000,00	10 000,00				
085 - DIVERS - Travaux et Acquisition	30 000,00	10 000,00	40 000,00		0,00	0,00	0,00
202 - Frais liés doc. urbanisme & numéris	5 000,00		5 000,00				
2111 - Terrains nus	10 000,00	10 000,00	20 000,00				
2184 - Mobilier	10 000,00		10 000,00				
2188 - Autres immobilisations corporelle	5 000,00		5 000,00				
140 - BATIMENT COMMUNAUX	23 000,00	7 000,00	30 000,00		0,00	0,00	0,00
2184 - Mobilier	15 000,00		15 000,00				
2313 - Constructions	8 000,00	7 000,00	15 000,00				
143 - Traversée du bourg	0,00	634 500,00	634 500,00		0,00	380 000,00	380 000,00
2031 - Frais d'études		10 000,00	10 000,00	1321 - Etats et établissements nationaux		380 000,00	380 000,00
2151 - Réseaux de voirie		624 500,00	624 500,00				
161 - Longère	150 000,00	482 500,00	632 500,00		25 000,00	105 000,00	130 000,00
2138 - Autres constructions	150 000,00	482 500,00	632 500,00	1321 - Etats et établissements nationaux	25 000,00	50 000,00	75 000,00
				1322 - Régions		5 000,00	5 000,00
				1323 - Départements		50 000,00	50 000,00
177 - Pistes forestières	0,00	9 000,00	9 000,00		0,00	47 181,50	47 181,50
2151 - Réseaux de voirie		9 000,00	9 000,00	1321 - Etats et établissements nationaux		47 181,50	47 181,50
178 - Hôtel - Agrandissement +chambr	50 000,00	0,00	50 000,00		0,00	0,00	0,00
2313 - Constructions	50 000,00		50 000,00				
179 - Défense incendie Fradon	20 000,00	0,00	20 000,00		0,00	0,00	0,00
2313 - Constructions	20 000,00		20 000,00				
181 - Matériel espace vert	20 000,00	40 300,00	60 300,00		0,00	0,00	0,00
2188 - Autres immobilisations corporelle	20 000,00	40 300,00	60 300,00				
182 - Ecole - acquisition tableau intera	5 000,00	0,00	5 000,00		0,00	0,00	0,00
2183 - Matériel de bureau et matériel in	5 000,00		5 000,00				
183 - Place s. fêtes	0,00	80 000,00	80 000,00		25 000,00	0,00	25 000,00
2313 - Constructions		80 000,00	80 000,00	1323 - Départements	25 000,00		25 000,00
187 - Acquisition d'illumination	10 000,00	0,00	10 000,00		0,00	0,00	0,00
2188 - Autres immobilisations corporelle	10 000,00		10 000,00				
188 - Agrandissement mairie - études	15 000,00	0,00	15 000,00		0,00	0,00	0,00
2313 - Constructions	15 000,00		15 000,00				
189 - Eglise - Réfection extérieure	30 000,00	0,00	30 000,00		0,00	0,00	0,00
2313 - Constructions	30 000,00		30 000,00				

Folio 2015 CM 81

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
190 - PLU - révision simplifiée	10 000,00	0,00	10 000,00		0,00	0,00	0,00
202 - Frais liés doc. urbanisme & numéris	10 000,00		10 000,00				
191 - Aménagement parking terrain de	50 000,00	0,00	50 000,00		0,00	0,00	0,00
2151 - Réseaux de voirie	50 000,00		50 000,00				
TOTAL OPERATIONS	463 000,00	1 323 300,00	1 786 300,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES	50 000,00	532 181,50	582 181,50
21534 - Réseaux d'électrification	8 000,00		8 000,00	13258 - Autres groupements	8 000,00		8 000,00
TOTAL NON INDIVIDUALISE	8 000,00	0,00	8 000,00	TOTAL RECETTES	8 000,00	0,00	8 000,00
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	471 000,00	1 323 300,00	1 794 300,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	58 000,00	532 181,50	590 181,50
020 - Dépenses imprévues	98 000,00		98 000,00	001 - Excédent d'investissement reporté	567 748,37		567 748,37
1641 - Emprunts en euros	17 000,00		17 000,00	021 - Virement de la section de fonctionn	479 200,00		479 200,00
165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00		3 000,00	024 - Produits des cessions d'immobilisat	8 000,00		8 000,00
				10222 - FCTVA	40 000,00		40 000,00
				1068 - Excédents de fonctionnement cap	223 370,13		223 370,13
				165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00		3 000,00
				280422 - Bâtiments et installations	800,00		800,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	118 000,00	0,00	118 000,00	TOTAL RECETTES FINANCIERES	1 322 118,50	0,00	1 322 118,50
TOTAL INVESTISSEMENT	589 000,00	1 323 300,00	1 912 300,00	TOTAL INVESTISSEMENT	1 380 118,50	532 181,50	1 912 300,00

Excédent de budgétisation de l'investissement : 0,00
(Réal + Ordre)

Déficit de budgétisation de l'investissement : 480 000,00
(Réal uniquement)

d. Vote des subventions

Dénomination de l'Organisme	Compte Administratif	Proposition
ACCA - Clérac	1 700,00	1 700,00
ACDETGV	50,00	
ADMR - Canton Montlieu / Montguyon	1 300,00	1 300,00
Aînés Ruraux - Clérac	-	700,00
Amicale des Anciens Combattants - Clérac	450,00	450,00
Association LIVR'ANIM (Salon du livre)	150,00	50,00
Association Loisirs et partage	100,00	300,00
Association Syndicale Libre - Clérac	300,00	300,00
Association des parents d'élèves du Collège Montguyon	-	
Association Solidarité Dronne Lary	400,00	400,00
Association Sportive et Culturelle de Clérac	500,00	500,00
Au Cœur du Lary - Montlieu la Garde	200,00	200,00
CCI - CIFOP	-	68,00
Centre de Loisirs Bouge tes Vacances - Montlieu la Garde	1 349,00	2 029,60
Chambre des Métiers charente-maritime	74,00	114,00
Collectif Elu TGV	100,00	100,00
Comité Course Cycliste - Montguyon	200,00	200,00
Comité des Fêtes - Clérac	1 600,00	1 600,00
Donneurs de sang - Montguyon	250,00	250,00
Ecole (voyage)	7 100,00	
Ensemble vocal Aquistriae - Guîtres	100,00	100,00
Foyer socio-éducatif collège - Montguyon	200,00	200,00
Goujon Montguyonnais	200,00	200,00
Les Amis du Cinéma	200,00	200,00
Maison Familiale - Chevanceaux	35,00	140,00
Restaurants du cœur - la Rochelle	250,00	250,00
Secours catholique	200,00	200,00
Union Pétanque Cléracaise - Clérac	850,00	850,00
COSM DU LARY - Clérac	4 000,00	4 000,00
Tarot Sud Challenge	200,00	200,00
USEP - Clérac	800,00	500,00
Saintonge Boisée vivante	-	A voir
Aéroclub Marcillac		-
AFSEP	-	-
apf	-	-
ASMHB		-
Association Solidarité paysan	-	-
France Alzheimer	-	-
Hôpital pour les enfants		-
Ligue contre le cancer		-
Parrainage 17		-
TOTAL	22 858,00	17 101,60

e. Vote des taux

<u>DELIBERATION</u> affichée le 31 mars 2016					
Accusé de réception Préfecture le 01 avril 2016					
n° 017-211701107- 20160325 – 2016MARS11- DE					
Objet : Vote des taux d'imposition 2016					
Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision en matière de taux d'imposition communale. Il présente une simulation, sous réserve de modification des services fiscaux :					
Taxes	Bases 2016	Taux 2015 + 0%	Produit	Taux 2015 + 2%	Produit
Habitation	934 200	13,51	126 210	13,54	126 463
Foncière bâtie	1 121 000	9,12	102 235	9,14	102 440
Foncière non bâtie	42 900	38,42	16 482	38,50	16 515
Professionnelle	739 200	15,63	115 537	15,66	115 768
Total			360 465		361 186
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :					
- Décide de conserver les taux d'imposition de 2015 pour l'année 2016, à savoir :					
	▪	Taxe d'habitation	13,51 %		
	▪	Taxe foncière bâtie	9,12 %		
	▪	Taxe foncière non bâtie	38,42 %		
	▪	Cotisation foncière des entreprises	15.63 %		

3. Longère

<u>DELIBERATION</u> affichée le 31 mars 2016		
Accusé de réception Préfecture le 01 avril 2016		
n° 017-211701107- 20160325 – 2016MARS12- DE		
Objet : Longère - avenants		
Monsieur le Maire présente les travaux complémentaires à réaliser où la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable.		
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :		
• Approuve les travaux concernés par l'avenant :		
Lot	Entreprise	Montant TTC
1 – Gros œuvre	Daniel BUREAU Constructions	2 400.00 €
2 – Menuiserie Bois PVC	BMS 17	1 167.43 €
• Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.		

4. Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural : modification des statuts

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 31 mars 2016 Accusé de réception Préfecture le 01 avril 2016 n° 017-211701107- 20160325 – 2016MARS13- DE
<u>Objet : Modification des statuts du SDEER pour ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques</u>	
Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 06-393-DRCL-B2 du 27 janvier 2006.	
Lors de sa réunion du 10 avril 2015, le comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.	
Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :	
<ul style="list-style-type: none"> - Après le deuxième alinéa de l'article 2, insérer la phrase suivante : « Le Syndicat exerce, sur demande des collectivités membres, les compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques. », - Renommer le c) de l'article 2, en d) - Après le b) de l'article 2, insérer un nouveau paragraphe c) : « c) Dans les conditions mentionnées à l'article L5212-16 du CGCT, le Syndicat exerce la compétence à caractère optionnel relative à l'infrastructure de charge du véhicule électrique et prévue à l'article L2224-37 de ce même code : création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. » 	
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :	
<ul style="list-style-type: none"> • Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son comité syndical le 10 avril 2015. 	

5. Parc éolien à Maransin : avis

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique a lieu du 14 mars au 14 avril 2016 afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Maransin.

La commune de Clérac se situant dans le périmètre de 6 km du projet, le conseil municipal doit émettre un avis.

Il propose de voter pour ou contre le projet à main levée. Le conseil municipal procède au vote.

Le décompte des voix fait apparaître le vote suivant : 14 voix contre le projet, 1 voix pour.

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 31 mars 2016 Accusé de réception Préfecture le 01 avril 2016 n° 017-211701107- 20160325 – 2016MARS14- DE
<u>Objet : Avis - Projet d'installation d'un parc Eolien à Maransin</u>	
Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique a lieu du 14 mars au 14 avril 2016 afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Maransin.	
La commune de Clérac se situant dans le périmètre de 6 km du projet, le conseil municipal doit émettre un avis.	
Considérant la note explicative du projet éolien adressé annexé à la convocation du conseil municipal,	
Considérant le dossier,	
Considérant l'impact négatif des communes impactées, tant visuel qu'économique sur la partie tourisme,	
Considérant l'impact sur la nature, la faune, la flore lors des travaux puis de l'exploitation,	
Considérant l'aggravation des risques d'incendie qu'entraîneraient la construction et l'exploitation d'éoliennes en forêt par les contraintes induites sur les avions bombardiers d'eau dans un rayon d'environ un kilomètre,	

Considérant que la distance entre le projet et les habitations semble insuffisante,

Compte tenu que la majorité des communes vraiment impactées semblent opposer à ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour, 1 voix contre) :

- **Donne un avis défavorable** au projet d'implantation d'un parc éolien à Maransin.

6. Questions diverses

A. *SOTRIVAL*

DELIBERATION affichée le 31 mars 2016
 Accusé de réception Préfecture le 01 avril 2016
 n° 017-211701107- 20160325 – 2016MARS15- DE

Objet : Renouvellement de la convention du 30 décembre 1997 entre la commune de Clérac et la société Sotrival (filiale de Suez environnement) suite à l'extension du centre de tri, de traitement et d'élimination de déchets dénommé « Ecopôle de Haute Saintonge » situé lieu-dit « Bois Rousseau » à Clérac, autorisé par arrêté préfectoral n° 14-2450 du 03 octobre 2014

Monsieur le Maire donne lecture du document signé par Monsieur ROGARI Alain, Directeur délégué traitement région Sud Ouest pour Sotrival.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer cette offre de concours pour la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'offre de concours portant renouvellement de la convention du 30 décembre 1997, telle qu'annexée à la présente délibération.

B. *Guirlandes*

Monsieur PRIOUZEAU indique avoir reçu différentes propositions concernant cette acquisition. Avant de prendre une décision, il souhaite que la commission loisir se réunisse.

C. *Boulangerie*

Madame BOIN donne lecture du compte rendu de la commission finances qui a reçu le boulanger afin d'essayer de trouver avec lui des solutions pour améliorer sa situation financière.

Le bilan des charges est assez important par rapport aux recettes, par ailleurs la tournée n'est pas forcément rentable.

La commission lui a proposé des pistes pour l'aider dans le développement de son activité (communication par le biais de flyers aux habitants de la commune, meilleure communication extérieure, diminution de l'abonnement d'électricité...), elles sont à priori faciles et rapides à mettre en place.

Monsieur le Maire demande également à la commission d'organiser une réunion de conciliation entre le boulanger et l'épicier.

D. Eglise

<u>DELIBERATION</u> affichée le 31 mars 2016 Accusé de réception Préfecture le 01 avril 2016 n° 017-211701107- 20160325 – 2016MARS15- DE		
Objet : Eglise - Réfection extérieure - Demande de subvention		
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la réfection extérieure de l'église. Un devis a été réalisé dans cette optique pour un montant de 22 350.00 € HT. Des consultations devront être envisagées.		
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15 voix pour) :		
<ul style="list-style-type: none"> • Approuve la réalisation des travaux de réfection extérieure de l'église, • Indique que les travaux d'un montant de 22 350.00 HT seront réalisés dans le courant de l'année 2016, • Indique que le montant de ces travaux sera financé sur le budget 2016, • Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'Etat (DETR), ○ Le Département, • Indique que le plan de financement, au titre de la DETR, sera établi comme suit : 		
Montant subventionnable au titre de la DETR : 22 350.00 €		
Fonds concerné	% de participation sur montant HT	Montant HT (€)
Etat (DETR)	25.00 %	5 587.50
Département	25.00 %	5 587.50
Autofinancement	50.00 %	11 175.00
<ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. 		

E. Chemin de Caillères

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal qu'une partie du chemin de Caillères a subi de fortes dégradations suite aux pluies récentes. La digue de l'étang s'est écroulée entraînant la voirie située dessus. Des devis sont en cours. Une négociation avec le propriétaire sera engagée afin de lui demander une participation aux frais de réparation.

F. Traversée du bourg

Monsieur QUOD informe que les travaux de pose de bordures devraient débuter courant de semaine prochaine. Il indique également qu'un devis est en cours de réalisation pour réaliser les entrées de portail des riverains, en précisant qu'une telle action avait été engagée lors de la réfection du chemin du bois de teurlay.

A noter que certaines parties de parking prévues tout le long de la route seront supprimées pour agrandir le trottoir.

G. Tracteur

Monsieur QUOD indique que le tracteur est arrivé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.